

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 5 MARS 2018 à 18 H 30

PRESENTS : M. Patrick VERGEZ, M. JUILLIEN William, Mme VALADE Corine, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. CHAUMET Frédéric, M. Pierre ROBINET, Mme FOISSARD Hélène, Mme Corine ROUFFAUD, Mme Rebecca HARRINGTON, Mme Sandra TOURNAIRE, M. Bernard DEBOISSY, Mme Marie-Thérèse BARBIER.

ABSENTS EXCUSES : M. Jacques SALLEE

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Viaux trésorier, pour sa présence à la réunion.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération pour un droit de préemption urbain arrivé cet après-midi.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DROIT DE PREEMPTION

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur Stephen ROUTLEY – 7 Stour Close, Stone Cross à PEVENSEY (Angleterre) – surface au sol de 840 m² :
Cadastré ZH N° 51 & 52 situés Puy Sanseau et Chemin Louis XIII – 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE. Vendu pour 96 000.00 € à Madame et Monsieur Jonathan Joseph STEWART, domiciliés à MANCHESTER (Angleterre).

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.

AUTORISATION DROITS DES SOLS – CREATION SERVICE COMMUN

Il est nécessaire de créer, à compter du 1^{er} avril 2018 un service unifié entre les Communautés de Communes Lavalette Tude Dronne et 4 B Sud Charente portant sur l'Instruction des Autorisations du Droit des Sols (I.A.D.S.),

La création de ce service unifié nécessite concomitamment la création d'un service commun « I.A.D.S. » entre la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne et les Communes de cet EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) pour lesquelles l'Etat n'assure plus l'Instruction des IADS

La commune recevra un dossier de saisine à remplir pour obtenir l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Charente.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour :

- approuver la constitution, à compter 1^{er} avril 2018, d'un service commun « Instruction des Autorisations du Droit des Sols » entre la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne et les Communes de cette CdC concernées par le désengagement de l'Etat en matière d' « I.A.D.S »,
- approuver la convention correspondante à signer avec la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne.
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- résilier, à compter du 1^{er} avril 2018, la convention de prestations de service que la Commune avait signé avec la Communauté de Communes 4 B Sud Charente pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols.

Cette évolution institutionnelle ne modifie pas l'actuel fonctionnement du service « Instruction des Autorisations du Droit des Sols » ainsi que son financement.

Nous devons également nommer un représentant de la commune qui assistera aux commissions. Monsieur Pierre DUSSIDOUR est déjà Vice-Président chargé de l'urbanisme auprès de la CDC, je vous propose de le nommer représentant de la commune.

Le conseil municipal vote POUR la création d'un service commun et la nomination de Monsieur Pierre DUSSIDOUR à l'unanimité.

CONVENTIONS INSTALLATIONS DE TERRASSES SOUS LES HALLES

Nous devons renouveler l'autorisation d'installation des terrasses sous les halles pour les commerçants. Je vous rappelle que l'autorisation est soumise à versement de 50 € par mois et par demande.

Des conventions seront faites à chaque demandeur.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

SUBVENTIONS ACCESSIBILITE SALLE POLYVALENTE

Dans le cadre du contrat de ruralité nous avons estimé notre dossier de demande de DETR pour la mise en accessibilité de la salle polyvalente, avec remblaiement à partir du parking, mise en place d'une plate-forme avec garde-corps et réfection du parking de façon à permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite à 40 000.00 € HT environ.

Nous avons reçu tous les devis et le montant définitif est de 33 635.00 € HT soit 40 362.00 € TTC. La DETR serait demandée à hauteur de 35 % soit 11 773.00 € le conseil départemental a été sollicité pour 20 % soit 6 727.00 €

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

SUBVENTION CHEMIN PIETONS RD N° 23

Nous avons demandé un devis pour créer un chemin piétons le long de la RD N°23 entre le Centre de Secours et la Zone artisanale pour un montant de travaux de : 41 508.65 € HT soit

49 810.38 € TTC.

Un dossier sera déposé pour demander une amende de police au Conseil départemental pour 12 000.00 €

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

SUBVENTION TRAVAUX EGLISE

Je vous rappelle que nous avons déposé des dossiers de demande de subventions, suite au diagnostic des travaux à effectuer à l'Eglise Saint-Romain, le cabinet Dodeman nous a rendu l'estimation générale des travaux restant à faire. Le montant des travaux restant à faire est de 57 000.00 € HT pour la tranche prévue sur 2018.

Nous avons envoyé un courrier de demande à la Région Nouvelle Aquitaine. (lecture du courrier).

- **Réponse DRAC courant de l'année.**
- **Art Français Non église trop récente et non classée.**
- **Fondation du Patrimoine souscription en cours.**
- **Département en attente de la réponse de la DRAC, donnera la même chose.**

Vote du conseil pour déposer une demande à la Région Nouvelle Aquitaine.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

SUBVENTION TRAVAUX PIGEONNIER

Nous avons reçu un devis pour la mise en sécurité du pigeonnier pour 14 638.99 € HT et travaux de restauration pour 17 380.80 € soit un total de 32 019.79 € HT (38 423.75 € TTC).

Nous allons faire des dossiers de demandes de subventions à tous les financeurs potentiels et nous déciderons suite aux différentes réponses de la suite à donner à ces dossier sachant que les travaux de l'église semblent prioritaires et que notre budget ne nous permettra pas d'effectuer tous les travaux.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Monsieur Viaux présente les Comptes de Gestion 2017 ainsi que les Comptes Administratifs, ASSAINISSEMENT COMMUNE correspondants.

Vote des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs :

VOTE COMPTE DE GESTION COMMUNE

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

VOTE DE GESTION ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Je vous propose de nommer Madame Corine VALADE adjointe aux finances en tant que Présidente pour le vote des Comptes administratifs.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

M. Patrick VERGEZ se retire de la salle.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Madame Sandra Tournaire s'absente à 19 H 30 et donne un pouvoir à Madame Hélène Foissard.

Après avoir validé les comptes administratifs le conseil doit valider les résultats.

Résultat Budget assainissement 2017 : + 21 894.11 €(cumulé 234 350.67 €)

Il est proposé de reporter 107 433.59 € en recettes de fonctionnement et d'affecter 126 917.08 € en investissement au compte 1068.

Résultat Budget commune 2017 : + 105 789.22 € (cumulé 292 455.69 €)

Il est proposé de reporter 209 087.86 € en recettes de fonctionnement au 002 et d'affecter 83 367.83 € en recettes d'investissement au compte 1068.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS ASSAINISSEMENT ET COMMUNE :

Avant de présenter les budgets primitifs, je vous propose de voter les mêmes taux d'imposition en 2018 qu'en 2017 et par conséquent de ne procéder à aucune augmentation.

Taxe d'Habitation	8.91 %
Taxe Foncière bâti	17.28 %
Taxe Foncière non bâti	42.11 %

Le montant total des impositions perçu par la commune sera de 223 000.00 € environ.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Présentation des Budgets Primitifs.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Commune nouvelle – Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis des membres du conseil municipal pour continuer la démarche de création de commune nouvelle.
Pour continuer la démarche : 12 voix POUR
Pour ne pas la continuer : 1 voix CONTRE
- Semaine de 4 jours
- Achat parcelle AM N° 22. Actuellement le diocèse n'est pas vendeur, un rendez-vous sera pris pour discuter de ce dossier.

La séance est levée à 20 H 30. Prochaine réunion du conseil le 9 AVRIL 2018 à 18 H 30.